

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CHANGEMENT D'INTITULES DE TROIS PARCOURS DE LICENCES PROFESSIONNELLES AU SEIN DE LA MENTION METIERS DE LA SANTE

Vu le code de l'éducation en son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Article 1

Approuve la modification des intitulés de licences professionnelles suivants :

- Au sein de la mention de licence professionnelle "métiers de la santé : management des établissements d'hydrothérapie", le parcours "thermalisme, thalassothérapie, spa" devient le parcours "manager en balnéothérapie".
- Au sein de la mention de licence professionnelle "métiers de la santé : technologies", le parcours "gestion risque sanitaire des eaux" devient le parcours "technicien sanitaire des réseaux d'eau".
- Au sein de la mention de licence professionnelle "métiers de la santé : nutrition, alimentation", le parcours "prévention et comportement de santé" devient le parcours "chargé de projet en santé, prévention, nutrition".

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
19 votes pour
0 vote contre
4 abstentions

Le président du conseil académique,



Dean Lewis